

Avis de Mise à disposition du Public de la convention OPAH de la Communauté de Communes Cœur de Savoie 2022-2027

La Communauté de Communes Cœur de Savoie a décidé de mettre en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur l'ensemble des 41 communes du territoire.

Les objectifs visés par l'OPAH Cœur de Savoie sont les suivants :

- La lutte contre le logement indigne,
- L'adaptation des logements à l'âge et ou au handicap,
- La structuration et la réhabilitation des copropriétés,
- La performance énergétique dans l'habitat,
- La création d'une offre en Cœur de Savoie en direction des ménages à faibles ressources,
- La valorisation du patrimoine au travers notamment du ravalement et de la mise en valeur des façades.

L'OPAH se matérialise par la signature d'une convention entre l'Etat, l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Département, Action Logement et la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Cette convention précise notamment :

- Le périmètre de l'opération
- Le montant total des aides susceptibles d'être accordées
- Les actions d'accompagnement et d'amélioration du cadre de vie

L'OPAH est mise en place pour une période de 5 ans (septembre 2022-septembre 2027) et prévoit d'intervenir sur 670 logements minimum sur le territoire, en vue d'améliorer considérablement l'offre d'habitat. Les propriétaires privés et bailleurs pourront bénéficier d'aides octroyées par les différents partenaires.

En applications de l'article L.303-1 du code de la construction et de l'habitation, **la Communauté de Communes Cœur de Savoie met à disposition du public la convention cadre d'OPAH** pendant une durée d'un mois avant sa signature : **du 23 Mai 2022 au 23 Juin 2022**

La convention est consultable sur le SITE INTERNET de la Communauté de Communes Cœur de Savoie, ainsi que dans les lieux suivants :

- **A l'accueil de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE, situé Place Albert Serraz, 73800 Montmélian,**
- **Au bureau FRANCE SERVICES situé Allée des Grillons, 73110 Valgelon-La Rochette,**
- **Au bureau FRANCE SERVICES, situé Atelier des Quais, 73250 Saint-Pierre-d'Albigny,**

A l'issue de cette période Madame la Présidente de la Communauté de Communes Cœur de Savoie signera la convention qui sera ensuite transmise au Département, à Action Logement, et aux services de l'Etat et de l'Anah. A compter de la signature, la convention pourra être consultée sur le site internet de la Communauté de Communes Cœur de Savoie ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes pendant toute la durée de validité.

Attention : pour bénéficier d'une aide de l'OPAH, vos travaux ne devront pas avoir débuté avant notification de la réception de votre dossier de demande de subvention par l'Anah.